

# Arrêt de travail, harcèlement pour me faire démissionner

Par Okazouu, le 22/05/2017 à 14:00

Bonjour à tous,

Pour des raisons de "sécurité" concernant mon travail aujourd'hui je me présente sous le nom de okazouu.

C'est une amie qui m'a conseillé de me renseigner ici, donc je vous explique ma situation, et vous remercie d'avance de vos éventuelles réponses.

Je suis entrée dans l'entreprise pour laquelle je travaille **début décembre, en Cdi avec deux** mois de période d'essai.

Des l'embauche j'ai été **honnête avec eux sur mes antécedents de santé**, à savoir une fracture lombo sacré, avec Arthrodèse.

(Fracture de la colonne vertébrale en bas du dos, avec des barres de titanes pour consolider ).

Ce qui à priori ne m'empêchait pas de faire mon boulot, ( je travaille dans une salle de sport, j'ai donc pas mal de poids à porter tout au long de la journée pour ranger la salle).

Le problème étant que, environ deux mois et demi après mon embauche, donc **CDI confirmé**, j'ai eu de très grosses douleurs dans le haut du dos.

J'ai donc eu un premier arrêt maladie de 2semaines, lors de mes examens, les médecins se sont rendu compte que j'avais une scoliose dorsale très importante, qui devait être la depuis des années, mais que je ne sentais pas car mon ancien boulot ne me faisait pas faire d'efforts aussi important, le problème est qu'en forçant autant au travail, j'ai eu une grave inflammation

des disques.

Je suis consciente que je ne pourrais jamais reprendre à ce poste, et n'étais pas fermée à une proposition pour un autre poste ( ayant fait des études dans la communication).

Je suis donc en arrêt officiellement depuis début avril, j'aimerais libérer l'entreprise de ma non présence, mais mes patrons refusent que nous ayons recours a une rupture de contrat conventionnelle.

Ils m'ont donc envoyé à la medecine du travail, en me demandant de tout faire pour que le medecin me passe inapte a mes fonctions, pour qu'ils puissent me licencier ...

Je suis allée à la médecine du travail, le medecin à vite vu le manege de mes employeurs, et a demandé à ce que je revois mon medecin traitant, pour une prolongation, et reprise du travail si on adapte le poste à ma santé.

Mes patrons refusent, je me suis donc remis en arret, pour deux semaines.

**LE PROBLEME**, ils n'arrêtent pas de me demander de démissionner, ca en devient presque du harcèlement, voici ce que j'ai recu ce matin de mon responsable :

"Etant donné que tu ne réponds pas a mes appels je vais devoir venir chercher ma lettre avant que tu ne quittes la ville."

**Que puis-je faire?** Je ne veux pas démissionner, car ils n'ont même pas essayé de trouver un poste qui me conviendrait mieux, ou meme un mi temps thérapeutique, si je démissionne je perds mes droits au chomage, et ayant pas mal de problème de santé à régler je ne peux pas reprendre un autre boulot de suite.

Je vous remercie de votre aide. Cordialement, Okazouu.

# Par morobar, le 22/05/2017 à 17:52

Bonjour,

SI je comprends bien, vous avez signalé à l'embauche un état de santé qui aurait du alerter l'employeur et conduire à une visite médicale.

Durant l'arrêt de travail, l'employeur ne peut pas faire convoquer le salarié par le médecin du travail.

Seul le salarié, ou le médecin conseil de la CPAM peut organiser cette visite.

Tant que vous êtes en arrêt, l'employeur ne peut qu'envisager un licenciement non pas pour la maladie, mais pour la désorganisation que l'absence peut entrainer dans la salle.

J'avoue ne pas voir pourquoi l'employeur refuse la RC, cela ne lui couterait pratiquement rien avec une ancienneté aussi faible.

Si l'arrêt dure un peu, vous aurez le soin, avant la reprise du travail, d'effectuer 2 ou 3 semaines (moins de 30 jours) une pré-visite de reprise.

Vous devriez aussi vérifier avec le médecin traitant s'il y a une possibilité de requalifier la cause en origine professionnelle.

#### Par Okazouu, le 22/05/2017 à 18:11

Bonjour Morobar,

Merci pour votre réponse, oui j'ai effectivement signalé un état de santé qui pouvait inquiéter, mais lors de mon premier rendez-vous à la médecine du travail, ils n'ont même pas regardé mon dos.

J'ai eu un arret jusqu'au 12 mai, puis convocation à la medecine du travail, ils avaient appelé et prit rendez-vous pour moi.

Malheureusement, je ne peux pas, et du coup je ne veux pas reprendre le travail avec eux, au vue de l'ambiance qui s'est crée autour de mon arret maladie.

Je me demande si je ne devrais pas faire parvenir aux supérieurs de mon responsable, un imprim-écran de ce qu'il m'a envoyé ce matin, que je trouve quand même un peu menaçant, je l'ai eu une heure au telephone la semaine dernière, durant lesquels je lui ai répété au moins 10 fois que je ne démissionnerai pas.

Avec un dossier comme celui la, je dois contacter Le siège? L'inspection du travail? Les prud'hommes ?

Je ne sais plus quoi faire, et ne supporte plus le ton et l'insistance de mon responsable.

Je vous remercie.

Okazouu.

## Par morobar, le 22/05/2017 à 18:22

Vous devez exposer la situation sans masquer des évènements.

Si l'employeur a pu organiser un RV avec le MDT, c'est parce que vous lui avez communiqué une date de reprise du travail avec consolidation.

Actuellement je ne vois pas quel recours vous pouvez envisager, il ne vous est rien arrivé, Vous êtes en arrêt maladie, non licenciée..

Quant au médecin du travail " le medecin à vite vu le manege de mes employeurs" il est mal venu à juger et qui se mêle de ce qui ne le regarde pas, le licenciement pour inaptitude ou une RC c'est pareil.

Il vous implique donc dans un conflit que vous ne souhaitez pas.

Je veux bien comprendre que vous souhaitez être reconverti dans votre secteur de communication, mais l'employeur a besoin de quelqu'un en exploitation pour bouger des haltères en autres, et non pour prendre des photos.

Par Okazouu, le 22/05/2017 à 20:28

Mon arrêt maladie s'arrêtait au 12 mai, mais mon médecin traitant voulait le prolonger.

Mes patrons m'ayant demandé de ne pas le faire, pour pouvoir m'envoyer à la médecine du travail, je leur ai fait confiance et du coup je n'ai pas prolongé mon arrêt.

Je n'essaie pas de masquer quoi que ce soit, je ne suis pas au courant des lois , et je ne sais pas quel sont les informations utiles à vous transmettre, c'est pour ca que je suis venue demander de l'aide sur ce site.

## Aujourd'hui,

- Je ne peux pas reprendre le travail à ce poste.
- Ils ne veulent pas me proposer d'autre poste au sein de l'entreprise.
- Ils refusent une rupture de contrat conventionnelle.
- Ils ne veulent pas me licencier.
- Harcèlement par message pour me forcer à faire une lettre de demission.
- Si je démissionne je perds tous mes droits au chomage, et je trouve ca injuste sachant qu'ils n'ont même pas essayé de trouver une solution.

J'espère avoir été plus claire. Bonne soirée.

#### Par morobar, le 23/05/2017 à 07:33

Pour le moment vous ne démissionnez pas.

A l'heure de la reprise si:

- \* au delà d'un arrêt de 3 mois, il faut prendre RV avec le médecin du travail pour une prévisite au plus tard 30 jours avant la reprise
- \* en deçà il faut aviser l'employeur de la reprise pour qu'il organise la visite.

Et vous vous conformez à l'avis du médecin.

### Par Okazouu, le 23/05/2017 à 11:26

En fait je ne pourrais JAMAIS reprendre à ce poste la... j'ai une triple fracture de la colonne vertébrale et une double scoliose avec pincement et inflammation des disques...

Deux problèmes qui s'aggravent à chaque fois que je porte trop de poids. Je suis bloquée. Sachant que meme un abandon de poste n'est pas envisageable car le dernier qui a tenté ca dans la boite est resté 8 mois dans cette situation (sans paye et sans nouvelles du boulot) avant de craquer et démissionner.

merci pour vos réponses.

Par morobar, le 23/05/2017 à 11:28

Je ne sais plus en quelle langue vous conseiller.

Relisez mon précédent message et vous vous y conformez exactement.

Vous laissez l'initiative à l'employeur.

#### Par Okazouu, le 23/05/2017 à 13:05

Merci Morobar, pour toutes vos réponses, quelques peu "agressives" parfois, mais ce n'est pas grave, pensez juste que si on vient demander de l'aide ici c'est juste qu'on est complètement perdu.

Je vais donc attendre, et accepter de recevoir des sms de mon bosse comme celui que j'ai recu hier.

Je ne vous embête pas plus.

Cordialement.

Okazouu.

### Par morobar, le 23/05/2017 à 14:59

Vous pouvez bien garder trace de ces messages, cela ne sera jamais considéré comme du harcèlement.

Je suis parfois non pas agressif, mais un peu plus sec, j'ai l'impression que des gens sortent par la porte, mais rentrent à nouveau par la fenêtre.

Vous devez respecter mes indications à la lettre, éviter d'écrire sans avoir l'aide de quelqu'un pour rédiger selon le grand principe que, lorsqu'on n'y connaît pas grand chose, plus on en écrit, et plus on a de chances d'écrire des bêtises.

Chaque fois que la situation évoluera dans le futur, vous pouvez revenir soumettre cette évolution à la réflexion des bénévoles de ce forum.